

# **COMMUNE DE BATS**

**Délibération 2021/21**

## **Séance du 19 août 2021**

Nombre de Conseillers en exercice : 10

Présents : 9

Votants : 9

### **Objet : Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif**

L'An Deux Mille Vingt et Un, le dix-neuf du mois d'août à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BATS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUPOUY, Maire

**Date de la Convocation du Conseil Municipal** : 12/08/2020

**Présents** : DUPOUY Jean-Marc – MARTINET Paula – MARTIN Gaëlle – DEDEBAN François – DUYTSCHE Gérard – VIDOT Joel – LESPIAU Karine – DABESCAT Marc

**Absent excusé** : DUMARTIN Laurent

Le Conseil a élu pour Secrétaire Madame Gaëlle MARTIN.

M. le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'il est nécessaire de prévoir la création d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint administratif pour exercer les fonctions de secrétaire de mairie à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2021

### **L'assemblée délibérante,**

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, article 3-3 3°,

**VU** le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié relatif aux emplois permanents à temps non complet, section I.

### **Après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :**

- de créer un emploi permanent à temps non complet à raison de 22h/semaine d'adjoint administratif,
- que cet emploi sera inscrit au tableau des effectifs de la commune,
- que l'agent recruté sera chargé des fonctions de secrétaire de mairie,
- la rémunération et la durée de carrière de cet agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emploi concerné,
- M. le Maire est chargé de recruter le responsable de ce poste,
- que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget, aux chapitre et article prévus à cet effet,
- la présente délibération prendra effet à compter du 01 septembre 2021.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Le Maire,  
DUPOUY Jean-Marc**